



**Ecole Communale Fondamentale**  
Rue Albert Leclercqs, 35  
**4652 Xhendelesse-Herve**

Tél : 087/26.60.38

E-mail :

[ecole.xhendelesse@herve.be](mailto:ecole.xhendelesse@herve.be)



**Proposition de décret**  
**visant à lutter contre le harcèlement**  
**à l'école et le cyber-harcèlement dans**  
**les écoles de la FWB.**

**Mars 2017**

**Cadre de travail**

# **Cadre de travail**

A l'heure où les valeurs essentielles du vivre-ensemble semblent parfois bafouées dans notre société, agissons dès lors chacun à notre échelle afin de recentrer ces valeurs prioritairement au cœur de l'éducation.

Dans ce contexte, il nous semble indispensable de participer activement à la lutte contre le (cyber)harcèlement, véritable fléau pour nos jeunes et d'en faire une priorité au sein de tous les groupements de jeunes.

L'école est certainement le lieu privilégié pour sensibiliser les adultes et les enfants à ce phénomène engendrant de lourdes conséquences sur le bien-être de chacun.

Que ce soit le harcèlement moral ou physique vécu en direct, ce phénomène se voit maintenant amplifié par le biais de l'espace numérique. Cette violence devenue permanente est alors sournoise, davantage destructrice, à l'abri du regard des adultes.

C'est ensemble, parents, enseignants, surveillants et élèves, que nous pouvons intervenir efficacement dans cette lutte et ce, pour **le respect de chacun**.

Privilégions l'écoute, le dialogue, le respect des règles élémentaires du vivre-ensemble afin d'espérer une diminution de ce phénomène.

**Pour ce faire, notre classe souhaite proposer plusieurs actions concrètes qui viendraient appuyer celles qui existent déjà et qui pourraient s'organiser dans chaque école de la FWB.**

- L'élaboration d'un règlement de vie avec les élèves dès la maternelle au sein de chaque classe et qui se doit d'être respecté par tous (info aux parents via le projet d'établissement);

- L'élection démocratique de délégués de classe de la P4 à la P6 qui permet de communiquer, des propositions des élèves visant à faire évoluer le bien-être à l'école ;

- L'organisation régulière de cercles de paroles dans les classes du primaire permettent, d'oser s'exprimer pour faire part de problèmes vus, entendus, vécus, au sein de la classe voire dans l'école. Ils permettent aussi d'exprimer ses émotions...

- L'amélioration du Vivre ensemble par des activités ponctuelles régulières est aussi un moyen d'améliorer les relations sociales entre les élèves au sein de notre établissement et ainsi éviter des conflits pouvant déboucher sur le harcèlement. (Aménagement des cours où chacun a une place, où chacun se sent bien, l'organisation de moments de réflexion comme les Tambours de la Paix, des actions avec Latitude J (3x par an), des Cercles de lecture sur le sujet,...)

- **L'organisation obligatoire d'une campagne de prévention contre le (cyber)harcèlement** pour tous les élèves de P6 de la FWB dont le contenu pourrait être une adaptation de celle que les élèves ont vécue et qui est détaillée dans les articles qui suivent.

Avant l'entrée en secondaire, grâce à la relation privilégiée entre les élèves et leur titulaire (climat de confiance), cette campagne a réellement permis à chaque enfant de comprendre la gravité de ce fléau ainsi qu'une prise de conscience des différentes attitudes à éviter pour ne pas devenir acteur de ce processus.

## **Proposition de décret :**

---

### ***La lutte contre le harcèlement à l'école et le cyber-harcèlement.***

---

#### **Article 1 – Définition**

---

Le harcèlement est un agissement malveillant et répété à l'égard d'autrui susceptible d'altérer sa santé physique ou mentale, de porter atteinte à ses droits ou à son avenir professionnel.

Le cyber-harcèlement est une forme de harcèlement conduite par divers canaux numériques. Il peut prendre différents aspects, comme la création de faux profils, la diffusion de rumeurs non fondées ou encore l'envoi de messages d'insultes.

Il peut prendre différents aspects, comme la création de faux profils, la diffusion de rumeurs non fondées ou encore l'envoi de messages d'insultes.

## **Article 2 – Champ d’application**

---

Le présent décret est applicable dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## **Article 3 – Propositions**

---

Afin de prévenir au mieux les situations de harcèlement et/ou de cyber-harcèlement, les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont invitées à mettre en œuvre au moins *deux actions* au choix parmi les trois premières proposées. La quatrième action serait rendue obligatoire dans chaque classe de sixième année primaire de façon à rencontrer l’objectif de prévention avant l’entrée dans le secondaire.

3.1. Favoriser **la communication** entre tous les élèves par :

3.1.1. L’installation d’une boîte à messages dans chaque classe. Ces dernières sont à destination de l’enseignant qui assure un suivi et se porte garant de sa bonne utilisation. Au besoin, les règles d’utilisation sont rappelées.

3.2.2. Au niveau de l’école primaire, dans chaque classe, installer un tableau des émotions sur lequel chaque élève placera en cours de journée un symbole reprenant au verso son prénom.  
Il informe, de cette manière, son enseignant de son état d’esprit, d’une situation difficile, ...

3.3.3. Mettre en place un cercle de paroles régulier (2 fois par mois) dans chaque classe du primaire. Le contenu de ces conseils ne doit pas spécialement concerner le harcèlement et/ou le cyber-harcèlement mais ce genre de situations peut y être discuté.

3.3.4. Favoriser les moments de jeux de société pour améliorer le Vivre-ensemble en classe.

3.2. Informer les parents sur les possibilités de surveillance de l’outil informatique et de la navigation internet de leur enfant via des applications existantes telles que : Xooloo, Kids Place, Kid’s Shell, ...

Entrevoir avec les sociétés privées un mode de sécurisation de l’accès aux réseaux sociaux au moyen d’un lecteur de carte d’identité. L’âge autorisé pour ouvrir un compte serait de 13 ans. Cette proposition permettrait aux responsables des réseaux et sites de ces sociétés privées de supprimer les comptes ne respectant pas l’âge déterminé.

3.3. Dans chaque école, mettre en place une information à destination des élèves d’une part et des parents d’autre part sur les différents aspects de l’utilisation d’internet, aussi bien positifs que négatifs. Cette information doit porter sur les applications utilisées par les élèves eux-mêmes et peut donc être préparée avec eux. Elle peut prendre la forme d’une conférence organisée par l’école et/ou d’une journée à thème avec ateliers.

3.4. Organiser une campagne de prévention obligatoire dans chaque classe de sixième année primaire dont le contenu pourrait être une adaptation de celle que nous avons vécue.

## **Article 4 – De l’organisation de la campagne de prévention**

---

En collaboration avec le professeur de Citoyenneté,

- 4.1. Visionner la pièce de théâtre « Corentin » suivie d’un débriefing avec les acteurs.
- 4.2. Réaliser une enquête sur les usages et les facilités des élèves quant à leurs interventions directes et/ou indirectes (via internet) vis-à-vis d’autrui. Concrètement, il s’agit de définir une situation (ex : j’ennuie un élève de la classe parce qu’il est roux) par rapport à laquelle l’élève peut se positionner.
- 4.3. Dans le cadre d’ateliers à vivre sur le sujet :
  - 4.3.1. Visionner des clips vidéos réalisés par deux associations : l’une sur le site [www.letelephonedelouise.com](http://www.letelephonedelouise.com) où nous pouvons découvrir les centaines de messages reçus par une adolescente sur son téléphone portable, et l’autre sur [www.103ecoute.be](http://www.103ecoute.be) dans l’onglet « harcèlement » où nous pouvons regarder, en premier lieu, un clip s’intitulant « fais passer » qui montre l’importance des relations sociales dans une école et la vitesse à laquelle peuvent se propager des rumeurs, et en deuxième lieu, une chanson écrite par Patrick Bruel et La Fouine (Maux d’enfants) qui reprend plusieurs histoires vécues par des adolescents. Ensuite, permettre aux enfants de pouvoir échanger sur leurs ressentis.  
Les messages verbaux et non verbaux (y compris virtuels) qui amènent au harcèlement et/ou au cyber-harcèlement sont repérés et analysés.
  - 4.3.2. Utiliser le jeu « OpenAdo » édité par les services de la Province de Liège qui met en scène des situations de harcèlement en milieu scolaire et où l’élève peut être tour à tour harcelé, harceleur ou témoin.
  - 4.3.3. Réaliser un « Mindmapping » sur l’utilisation de l’internet par les élèves.
  - 4.3.4. Organiser un concours « Crée ton slogan » de manière à dynamiser la campagne de prévention. Le slogan gagnant pourrait être diffusé par les médias lors de campagnes de sensibilisation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 4.4. Informer et expliquer l’utilité du numéro vert 0800/95.580 de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de trouver une écoute ou un conseil pour lutter contre toute forme de violence à l’école, **en ce, y compris le harcèlement et le cyber-harcèlement**. Actuellement, ce numéro est réservé aux parents et accessible en semaine de 9h00 à 13h00. Nous proposons **l’élargissement des horaires** (de 9h00 à 20h00) et de rendre ce service **accessible aux enfants et adolescents**.

## **Article 5 – Entrée en vigueur**

---

L’entrée en vigueur du présent décret est fixée au premier septembre 2017.

L'entrée en vigueur du présent décret est fixée au premier septembre 2017.